



Canada-Vie^{MC}

SOLUTIONS
D'ASSURANCE

Devriez-vous vous fier uniquement à **votre assurance collective?**



Assurance collective et assurance individuelle :
les deux font la paire



L'assurance collective constitue une façon simple de vous protéger, vous et vos proches.

Mais serait-elle suffisante pour mettre votre famille et vous-même à l'abri des soucis financiers si vous deviez décéder ou encore si vous tombiez malade ou vous blessiez et ne pouviez plus travailler?

L'assurance individuelle est complémentaire à l'assurance collective : ensemble, elles vous protègent et protègent votre famille et votre style de vie advenant un coup du sort.



Les deux font la paire : assurance collective et assurance individuelle

Voici quelques faits sur ces deux types d'assurance qui vous éclaireront sur leur complémentarité.

	Assurance collective	Assurance individuelle
Quel montant de protection est-il possible de souscrire?	Les montants de protection sont souvent limités	Vous choisissez le montant de votre protection
Ai-je du choix et de la souplesse?	<p>Le choix et la souplesse sont souvent limités : votre employeur ou votre association choisit les options de protection</p> <p>Vous avez parfois votre mot à dire quant à la protection d'assurance que vous pouvez souscrire</p>	<p>Vous avez plus de choix. Vous choisissez :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le type d'assurance qui répond le mieux à vos besoins• Le montant de protection dont vous avez besoin• Les meilleures options pour vous• La durée de votre protection
Puis-je modifier ma protection?	Habituellement, vous ne pouvez apporter des modifications à votre protection qu'une fois par année ou lorsqu'un événement marquant se produit (comme un mariage ou la naissance d'un enfant)	<p>Oui, selon le type d'assurance et vos besoins, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none">• Augmenter ou diminuer votre protection• Transformer votre assurance-vie temporaire en une assurance-vie à long terme (permanente)• Ajouter ou retirer des options
Qui a le contrôle sur la police?	L'employeur ou l'association Ils peuvent apporter des modifications à tout moment	Vous êtes le propriétaire de la police Vous pouvez la modifier
Qu'arrive-t-il si je quitte l'entreprise ou l'organisation?	La protection prend fin, à moins qu'il y ait une option vous permettant de transformer votre assurance collective en assurance individuelle	Votre protection reste la même et vous suit partout; elle n'est pas liée à un emploi ou à un statut de membre d'une organisation
Le coût est-il élevé?	Le coût est habituellement peu élevé	Le coût est habituellement plus élevé
Les coûts demeureront-ils les mêmes?	Les coûts peuvent varier, parfois d'une année à l'autre	Les coûts demeurent les mêmes pendant la période indiquée dans votre police, à moins que vous n'en décidiez autrement

Cerner vos besoins

Pour savoir si votre assurance collective vous fournit la protection dont vous avez besoin, posez-vous les questions suivantes.

1

Imaginez que quelque chose vous arrive à vous ou à un membre de votre famille. Combien de temps serait-il possible de :

- Conserver la maison (c.-à-d. payer le prêt hypothécaire)?
- Conserver le style de vie actuel?
- Payer les factures importantes (comme le gaz ou l'électricité)?
- Continuer d'épargner pour l'éducation des enfants?
- Se concentrer sur le rétablissement (plutôt que de se préoccuper de questions d'argent)?

2

Votre protection d'assurance collective inclut-elle les types d'assurance dont vous et votre famille avez besoin?

- Votre protection d'assurance durera-t-elle toute votre vie?
- Est-ce que votre conjoint(e) dispose d'une assurance collective à son travail?
- Si vous êtes trop malade pour travailler, votre protection vous offre-t-elle un versement forfaitaire pour vous aider durant votre rétablissement?
- Pouvez-vous augmenter votre protection si vos besoins changent?

Comblers les écarts

L'assurance collective n'offre peut-être pas la protection dont vous avez besoin. Voilà pourquoi vous pourriez aussi bénéficier d'une assurance individuelle. Votre meilleure option pourrait se trouver dans un programme de sécurité financière comportant à la fois une assurance collective et une assurance individuelle. Communiquez avec votre conseiller pour en savoir plus.

Qu'est-ce que l'assurance collective?

Il s'agit d'une assurance souscrite par un employeur, une association ou un syndicat pour protéger financièrement ses employés ou ses membres. Elle offre une protection générale à tous les employés ou membres.

Qu'est-ce que l'assurance individuelle?

L'assurance individuelle offre généralement plus de contrôle et d'options pour vous aider à protéger financièrement ce qui compte le plus à vos yeux. Et elle est faite pour vous : vous en êtes le propriétaire et vous choisissez les produits et les options que vous voulez, lesquels sont personnalisés selon vos besoins.

Ces deux types d'assurance peuvent inclure :



Une assurance-vie



Une assurance maladies graves



Une assurance invalidité



Ensemble, on va plus loin^{MC}

Les renseignements fournis dans ce document sont de nature générale et visent uniquement à informer. À notre connaissance, ils sont exacts au moment de leur publication, mais les règles et les interprétations peuvent changer. Il est recommandé de consulter le conseiller juridique, comptable ou fiscal approprié pour obtenir un avis sur une situation particulière.

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.